Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 18 AVR. 2025
ID : 015-211501200-20250411-DELB20250411_7-DE

Commune de Mauriac (Cantal)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du quatre avril, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 4 avril 2025

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

Présents :
Edwige ZANCHI
Jean Jacques VAISSIER
Raymonde THESSANDIER
Jacques SERRAT
Michel PAPON
Maryse BONNET
Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Jacqueline BORNE
Gille FRUTIERE
Sylvie FENIES
Claudine HEBRARD
Bruno DUFAYET
Guillaume POINAT
Cyrille ROLLIN
Audrey LAFARGE
Andrée BROUSSE
Gérard VIOLLE
Stéphanie SERIEIX

Etaient représentés :

Béatrice CARTAYRADE ayant donné pouvoir à Maryse BONNET,
Geneviève RONGERE ayant donné pouvoir à Michel PAPON,
Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,
Sabine RIVET ayant donné pouvoir à Raymonde THESSANDIER,
Géraud MAZE ayant donné pouvoir à Gille FRUTIERE,
Samuel LEBEAUX ayant donné pouvoir à Gérard VIOLLE,
Alain DELASSAT ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE,

Etait excusé :

Julien CHAMBON.

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 015-211501200-20250411-DELB20250411_7-DE

2025-04-11 / 7	**Budget primitif 2025 : taux de la fiscalité directe locale**

Madame le Maire propose à l'assemblée dans le cadre du budget primitif 2025 d'approuver les taux de la fiscalité directe locale.

Considérant que les parts communales et départementales de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes depuis 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 02 avril 2025,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	26	0	0

APPROUVE les taux des taxes directes locales pour 2025 comme suit :

Taxe foncière (bâti) : 50,35 %
Taxe foncière (non bâti) : 112,14 %
Taxe d'habitation : 24,45 %

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
A Mauriac, le 11 avril 2025

Le Maire,

Edwige ZANCHI

VILLE DE MAURIAC (Cantal)

La Secrétaire de séance,

Audrey LAFARGE

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr : 18 AVR. 2025

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le
ID : 015-211501200-20250411-DELB20250411_7-DE

18 AVR. 2025

NCES PUBLIQUES

COMMUNE : 120 MAURIAC
ARRONDISSEMENT : 15 MAURIAC
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE MAURIAC

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

SSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
ncière bâtie (TFB)	4 599 017	50,35	114,14	4 685 000	2 358 898	50.35	2 358 898
ncière non bâties (TFNB)	44 922	112,14	211,01	46 800	52 482	112.14	52 458
Taxe d'habitation (TH)	772 007	24,45	54,97	661 200	161 663	24.45	161 663
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
				Total	2 573 043		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2025	Taux de majoration voté 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	2 573 043 >>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	50.35
Taxe foncière non bâties (TFNB)	2 573 043 = 1.000000	112.14
Taxe d'habitation (TH)	2 573 043	24.45
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)	

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case ☐

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			38 120	0	- 150 393	103 714	-8 559

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
2 573 043		-8 559		2 564 484

À AURILLAC
Le 14 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
NATHALIE DESHAYES

Le
Pour la Préfecture,

Le 14 avril 2025
Pour la Commune.

VILLE DE AURILLAC (Cantal)

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
Reçu en préfecture le 16/04/2025
Publié le 18 AVR. 2025
ID : 015-211501200-20250411-DELB20250411_7-DE

NCES PUBLIQUES

COMMUNE : 120 MAURIAC
ARRONDISSEMENT : 15 MAURIAC
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE MAURIAC

N° 1259 COM (2)
TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

AIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

oncière bâtie :	
onnes de condition modeste	4 849
à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
aux industriels	27 921
d. Logements sociaux	230
Taxe foncière non bâtie	5 120
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	
b. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	270 091
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	6 973
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	661 200
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrevées hors locaux vacants	121 804
d. Bases dégrevées locaux vacants	
e. Bases dégrevées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	1,043453
d. Taux FB commune 2020	26,79
e. Taux FB département 2020	23,56

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau : national 11	Taux moyens communaux de 2024 au niveau : départemental 12	Taux plafonds de 2025 13	Taux des EPCI de 2024 14	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14) 15
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	48,19	120,48	6,34000	114,14
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	92,97	232,43	21,42000	211,01
Taxe d'habitation (TH)	23,88	23,86	59,70	4,73000	54,97
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy.75% départemental	10,10
b. Taux maximum de la majo	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	39,79